



RENFORCEMENT DES MESURES DE SECURITE CONSIGNES AUX ORGANISATEURS DE RASSEMBLEMENTS ET DE MANIFESTATIONS

La préfecture de l'Eure rappelle aux organisateurs que les consignes de vigilance et mesures de sécurité prévues dans le plan VIGIPIRATE doivent être appliquées et adaptées à la sensibilité et à la taille de chaque événement.

Elles doivent être renforcées de la manière suivante :

- ouverture des portes avant l'ouverture prévue afin de diminuer les files d'attente du public à l'entrée sur la voie publique ;
- renforcement de la surveillance à l'entrée des établissements et sur les parkings ;
- renforcement de la surveillance également pour les autres accès de l'établissement (entrée des artistes, personnels, livraisons, portes de secours, ...)
- renforcement du nombre d'agents de sécurité et sensibilisation de toutes les personnes, professionnelles ou bénévoles, chargées de la sécurité des rassemblements et manifestations ;
- ouverture systématique des sacs et paquets ;
- le cas échéant, palpation aléatoire par des agents habilités ;
- signalement immédiat aux services de police et de gendarmerie de tout événement suspect ou de toute personne au comportement suspect ou qui refuserait d'ouvrir son sac ;
- mise en place d'un affichage spécifique à destination du public : information sur l'ouverture des sacs, sur la mise en œuvre de contrôle aléatoire ou de toute autre mesure relative au renforcement de la sécurité.

La préfecture se tient à votre disposition pour toute information complémentaire. Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez composer le 02.32.78.26.26 ou le 02.32.78.27.27.